



POLITIQUE SUR LES HEURES ACCUMULÉES

Objectif

Selon la politique générale de la société Authentic T-Shirt Company^{MD}/SanMar Canada (« la société »), les employé(e)s salarié(e)s ne travaillent pas plus de quarante (40) heures par semaine pour accomplir leurs tâches normales. Il est toutefois reconnu qu'il peut être nécessaire à l'occasion que les employé(e)s salarié(e)s travaillent au-delà des heures de travail préalablement établies pour atteindre les objectifs du service. En pareille circonstance, la société accorde un congé compensatoire pour le personnel non-cadre, conformément aux directives suivantes.

La politique sur les heures accumulées comprend ce qui suit :

- la définition de gestionnaire, en vertu de la politique sur les heures accumulées;
- la définition du concept d'heures accumulées;
- comment obtenir des crédits d'heures accumulées.

Définition de cadre

Les employé(e)s défini(e)s comme « gestionnaires » en vertu de la loi provinciale sur les normes du travail sont exempté(e)s de la rémunération des heures supplémentaires ou des heures accumulées.

Définition du concept d'heures accumulées

Les heures de travail accumulées au sein de la société Authentic T-Shirt Company^{MD}/SanMar Canada équivalent au temps pendant lequel une personne salariée non-cadre travaille au-delà de la journée ou de la semaine de travail normale définie par la loi provinciale sur les normes du travail. Les personnes salariées non-cadres sont parfois amenées à travailler en dehors de leur journée de travail normale de huit (8) heures ou de la semaine de travail normale de quarante (40) heures, selon les projets.

Comment obtenir des crédits d'heures accumulées

Lorsque cela se produit, les employé(e)s peuvent être admissibles à accumuler des heures supplémentaires et à prendre un congé compensatoire, à la discrétion de la direction générale ou de leur supérieur(e) immédiat(e). Pour être admissibles aux heures accumulées, les heures supplémentaires doivent être approuvées par le (la) supérieur(e) immédiat(e) de l'employé(e) avant que les heures soient effectuées. Les demandes de dernière minute liées aux heures accumulées seront évaluées au cas par cas.

Les heures accumulées sont rémunérées aux taux prévus par la loi provinciale sur les normes du travail.

CONFIRMATION DE L'EMPLOYÉ(E)

Je, _____, reconnais avoir lu et compris la politique sur les heures accumulées de la société Authentic T-Shirt Company^{MD}/SanMar Canada. J'accepte d'adhérer à la présente politique et je veillerai à ce que les membres du personnel travaillant sous ma responsabilité la respectent.

Nom de l'employé(e) (en lettres majuscules)

Date

Signature de l'employé(e)

Signature du (de la) gestionnaire